



N° CG 2006/II - 2e/09
Séance du 30 MARS 2006

**SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONTRIBUTION COMMUNE DES DEPARTEMENTS
DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Général du Haut-Rhin s'associe au Conseil Général du Bas-Rhin pour :

- rappeler la nécessité d'une stratégie globale coordonnée ainsi que leur engagement en soutien de l'économie locale et les liens forts établis avec les territoires (infrastructures, aménagement, immobilier d'entreprise, soutien au développement local...),
- apporter une contribution positive et constructive à l'élaboration du SRDE (analyse commune jointe au rapport), à ce titre, les Départements réitèrent leur appel à une concertation accrue,

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 3 AVR. 2006

➤ de façon particulière, les Départements souhaitent que soient engagées des réflexions approfondies sur :

- les infrastructures et l'aménagement économique du territoire,
- les problématiques liées à l'insertion économique,
- la reconnaissance des territoires et des spécificités locales,
- les modalités de pilotage concerté de la stratégie économique globale.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 03 AVR. 2006
Publication 06 AVR. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Gérard DEROUIN

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions